

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
 - que le Fonctionnaire délégué est saisi
 - que le Gouvernement est saisi
- d'une demande de (1) :
- permis d'urbanisation
 - modification de permis d'urbanisation
 - permis d'urbanisme
 - permis d'urbanisme de constructions groupées
 - certificat d'urbanisme n° 2

Le demandeur est Madame Annabelle HEUSE

demeurant à / dont les bureaux se trouvent à (1) : 6960 MANHAY, rue du Châtaignier, Harre n° 68

Le terrain concerné est situé à MANHAY-VAUX-CHAVANNE, rue du Pré Pierre et cadastré Section A n° 1983 F

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale (08,90 M / 06,72 M avec un garage de 03,66 M / 9,72 M)

et présente les caractéristiques suivantes (2) :

avec demande d'écart aux prescriptions du permis d'urbanisation délivré en date du 31 juillet 2007 à la S.A. « Terrains de Loisirs » :

- Remblai en cour ouverte afin de s'aligner aux niveaux des bâtiments voisins et à celui de la voirie ;
- Utilisation d'un deuxième matériau pour les élévations, à savoir un bardage d'ardoises pour les pignons Sud ;
- Hauteur sous corniche de 5.40 m par rapport au terrain naturel au lieu de 5.20m maximum ;

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

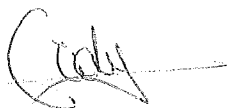
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail.: blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03 mai 2021 au 17 mai 2021 au Collège communal : -par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

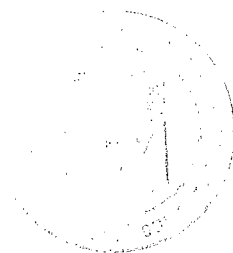
-(5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

A Manhay, le 28 avril 2021.

La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre



M. GENERET

(1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire